

## **Dossier *Lalumière***

### CHEMISE :

#### **« SURVEILLANCE DU PORTEFEUILLE »**

- Note de service de la Compagnie LA SÉRÉNITÉ 1 page
- Lettre au courtier pour étude de la sinistralité 1 page
- Statistiques sur l'équilibre technique du client 1 page

SESSION	<b>BTS Assurance</b>	Durée	4 heures
2009	<b>Epreuve E5.1</b>	Coefficient	4
ASE5BR	Assurances de biens et de responsabilité	page	8/32

# LA SÉRÉNITÉ Assurance

Société Anonyme d'Assurances

Entreprise régie par le Code des Assurances

Siège social : Rue de la Chance - 75009 PARIS

Paris, le 21 décembre 2007

à

**Délégation de METZ**  
Service Surveillance du Portefeuille  
1, rue des Coches  
57000 METZ

## Objet

Contrat N° 951871 AB

LALUMIÈRE

## NOTE À L'ATTENTION DU SERVICE SURVEILLANCE DU PORTEFEUILLE

Suite à votre demande, nous vous joignons nos explications quant aux sinistres de l'entreprise LALUMIÈRE depuis la souscription du contrat, à savoir les trois dernières années :

L'entreprise de meubles nous a déclaré 5 sinistres au cours des dernières années :

- **Vol** : les voleurs se sont introduits dans le bâtiment (E) à l'aide d'une voiture « bélier » le 12 juin 2005
- **Mauvaise manipulation** par les ouvriers lors d'une livraison de palettes le 25 novembre 2006
- **Incendie** : départs d'incendie
  - ↳ Atelier de menuiserie (zones F) le 8 septembre 2006
  - ↳ Atelier de menuiserie (zones G) le 21 mars 2007
  - ↳ Hangar à bois (zone D) le 11 décembre 2007.Ce dernier sinistre n'est pas encore réglé.

SESSION	<b>BTS Assurance</b>	Durée	4 heures
2009	<b>Epreuve E5.1</b>	Coefficient	4
ASE5BR	Assurances de biens et de responsabilité	page	9/32

Metz, le 26 décembre 2007

**Délégation de METZ**

Service Surveillance du Portefeuille  
1, rue des Coches  
57000 METZ

à

**Monsieur Jean-Luc TOUCHE**  
Courtier d'assurance  
Route de Paris  
54200 ECROUVES

**REF**

Contrat N° 951871 AB  
LALUMIÈRE

Cher Monsieur,

Nous avons procédé à l'analyse du contrat multirisques professionnels de l'entreprise LALUMIÈRE.

Le rapport S/P est de 131 % sur les 3 dernières années comme vous pourrez le constater sur l'imprimé informatique joint. Nous vous informons, qu'en conséquence, nous ne pouvons maintenir ce contrat en l'état.

Nous vous demandons en accord avec votre client de mettre en place des mesures susceptibles d'améliorer l'équilibre technique. Il conviendrait en premier lieu de revaloriser la prime annuelle, en supprimant l'écart tarifaire de 8 %.

A défaut d'accord sur ces bases avant le 1<sup>er</sup> juillet 2008, nous serons contraints de dénoncer le contrat à l'échéance.

Nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Chef de Service  
Madame SECURITAS

SESSION	<b>BTS Assurance</b>	Durée	4 heures
2009	<b>Epreuve E5.1</b>	Coefficient	4
ASE5BR	Assurances de biens et de responsabilité	page	10/32

## SURVEILLANCE PORTEFEUILLE

ASSURE : LALUMIÈRE

SITUATION au 23/12/07

NOMBRE DE CONTRATS EN COURS 1

SOMME DES PRIMES NETTES 6 100 €

ECART TARIFAIRE 8 % (Geste commercial)

Résultats nets	2005	2006	2007
NOMBRE DE SINISTRES DECLARES	1	2	2
NOMBRE DE SINISTRES TERMINES	1	2	1
➔ MONTANT DES ESTIMATIONS.	3 512	9 315	8 515
PAIEMENTS SUR SINISTRES TERMINES	3 512	9 315	2515
➔ PRIMES NETTES	4 900	5 300	6 100
RAPPORT S / P (Estimations) en %	71	175	139
RAPPORT S / P sur 3 ans en %			<u>131</u>

### Informations :

Les frais de chargement de **LA SÉRÉNITÉ** sur les 3 années sont de 28,80 % :

↳ frais de gestion de 15,80 %

↳ frais d'acquisition de 13 % (commission courtier Jean-Luc TOUCHE).

SESSION	<b>BTS Assurance</b>	Durée	4 heures
2009	<b>Epreuve E5.1</b>	Coefficient	4
ASE5BR	Assurances de biens et de responsabilité	page	11/32